

500 SIEGE 17

Société en nom collectif au capital de 8 000 euros
Siège Social : 375 Rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY
992 753 889 R.C.S LYON

(Ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2026

Le 18 mai 2026 à 12 heures 30

Les associés de la société 500 SIEGE 17, société en nom collectif au capital de 8 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 375 Rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée Générale est présidée par LS 500 EXPLOITATION, Gérant associé de la Société, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son gérant.

SONT PRESENTS :

LS 500 EXPLOITATION, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son gérant	499 parts sociales
---	--------------------

LS 500 PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son gérant	1 part sociale
---	----------------

Total des parts détenues par les associés présents	500 parts détenues
---	---------------------------

Les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales sur les 500 parts sociales composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale
- Modification des statuts concernant la dénomination sociale
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'Assemblée Générale décide de modifier à compter du 18/05/2026 la dénomination sociale de la Société, qui sera la suivante :

500 CHARENTON-LE-PONT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA DENOMINATION SOCIALE

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 3 - DENOMINATION SOCIALE des statuts dont la rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est :

500 CHARENTON-LE-PONT

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société en nom collectif ou des initiales "SNC". »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

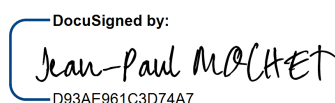
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou représentés.

DocuSigned by:

D93AE961C3D74A7...

LS 500 EXPLOITATION

Représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET

DocuSigned by:

D93AE961C3D74A7...

LS 500 PARTICIPATIONS

Représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET